L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 5 JUILLET 1884

DEMANDES.

UNE demoiselle parisienne désire donner des leçons de français et de piano, soit privées, ou dans une institution. Réponse au bureau de l'ABEILLE, à l'adresse "Parisienne".
28 juin—10f

Grocerie et Buvette à vendre—Le propriétaire voulant se retirer des affaires désire vendre une grocerie et buvette, bien achalandées, situées encoignure Perdido et Liberté. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, de 7 à 10 heures A. M. 4juil—3f

A LOUER.

A louer—A Covington, la bâtisse en briques, à 2 étages, connue comme le "Bank Hotel", récemment remise en excellent état, à un prix raisonnable. S'adresser à H. J. Smith, à Covington, ou à A. Thomson, 28 rue North Peters, Nlle-Orléans. 29juin—6f

SPECTACLES BALS, &c

Théâtre-Pavillon de Faranta,

COIN BOURBON ET ORLEANS.

LE MEILLEUR SPECTACLE A 10 CTS QUI EXISTE DANS LE SUD.

Le seul lieu d'amusement de 1re classe qui soit en ce moment ouvert dans la ville de la Nlle-Orléans.

M. ET Mme E. R. DALTON

Dans le drame romantique,

FANCHON, THE CRICKET,

Secondé par une troupe dramatique tout-à-fait nouvelle.

DERNIERE SEMAINE DE MENDOZA et VICTORIA, les comètes de l'air.

Le tout pour 10 sous. 1erjuil—

AVIS LEGAL.

AVIS public est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, la ville de la Nlle-Orléans s'adressera à la Législature, maintenant en session, pour obtenir le vote des lois suivantes:

1. Une loi pour amender la loi No 96 de l'Assemblée générale de la Louisiane, relative à l'assessment des propriétés foncières, des biens mobiliers, des capitaux et fonds engagés dans les affaires, dans la ville de la Nlle-Orléans, de manière à donner au Conseil de ville le droit de contrôler les retours faits par les contribuables et d'en contester l'exactitude.

2. Une loi pour autoriser la ville de la Nlle-Orléans à saisir et vendre toutes les propriétés connues comme "propriétés inconnues", et sur lesquelles il n'a pas été payé de taxes depuis dix ans; pour régler les dites ventes et ordonner que le produit en soit appliqué à l'extinction pro tanto de la dette flottante de la Nlle-Orléans.
6juin—au 10juil

Avis.

AVIS est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour la passation d'une loi nommant un gardien des dossiers judiciaires en la paroisse d'Orléans, qui n'appartiennent à aucune des cours existant présentement en la dite paroisse, prescrivant les droits et devoirs du dit officier et réglant ses émoluments.
25 mai—5f en 30 j.

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"*Messieurs:* Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreux ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.
A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; je leur dis de que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.
A vous sincèrement, HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

VENTE DE BANQUEROUTE

TOILES ET COTONS A DRAPS

Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.

Couvertures de pianos, Nappes et Serviettes de damas.

Mouchoirs de batiste, toutes largeurs.

Beaux BAS SOIE pour dames, couleurs assorties; BAS Balbriggan.—CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de

Parasols et demi-Ombrelles

Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, maison d'importation; et, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du coût d'importation.

On peut les examiner sur nos comptoirs du centre.

B. & W. CRONER,

Rue du Canal, 141, coin Bourbon.
30 mars—3m

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez ces enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1

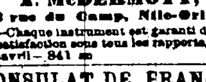

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25avril—841 an

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Bouley Dominique	Dumarest Claude
Borde J B	Doléac Firmin
Bonnecase Hippolyte Laurent	Fondard François
	Fauvel Stéphanie
Baby Jacques	Guitard Joseph
Cartelin Michel	Goujon Léon Marie
Charpentier Honoré	Herloy Jacques
Cavelier Georges	Le Herloy Jacques
Castaing François	Lahargue Jean
Cornier Vve. née Amont	Levasseur
Cassé Jeanne	Mournet Jean B
Charvin Henri	Pain de Bonnemare
Deseus Rabonne	Roques François
Duthoil Mme	Tuquet Vve. née Allerac
Devenac Joséphine	Tristani Antoine
Devenac Jean	Voquet Joseph
Desmonet Théodore	Vallamier-Tauriot de
Delamalmaison Mme	

15 mai 1884.

Arrouy Charles	Giraud Mme A
Aleuzis Yvonne Rigout	Giraud Mlle Angèle
Coste Lucien, héritiers de	Guenivet Jean Pierre
	Labrie Jeanne Marie
Couget Jean Baptiste	Lava Arthur
Dumas Pierre	Nassant Jean Baptiste
Dumas Ernest	Passar n Angèle
Dumas Edouard	Picard P A
Duber François	Pena Frank
Desraux Charles	Pomée Jean Bruno
Destagne Joseph Eugène Antoine	Regottes Mme veuve
	Rigal Alphonse et Adolphe
Dauris Louis	
Despaux Charles	Ruffier Charles
Espanasse Albert	Sahagué Jean Urbain
Escudé Gabriel	Sanrède Louis
Girard Charles	Sénac Baptiste
Guérin femme Lebon	Serpent ni Jules François
Giraud Dile Fortunée	

La Nlle-Orléans, le 1er juin 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

L.S.L.

QUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION

—DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G,

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 JUILLET 1884.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera ponctuellement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank

New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

Continuation de la 4me page du Supplément.

TRACY, MICHAEL O.—Taxe de 1881, montant à 6c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Chasseurs, Franklin, Trésor et Abondance, désigné comme l'ilet No. 1915.

TRACY, MICHAEL O.—Taxe de 1881, montant à 6c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Musique, Washington, Trésor et Abondance, désigné comme l'ilet No.—

TAYLOR, JOHN F.—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Bayou St. Jean, partie d'en bas, désigné comme un lot de l'ilet No. 5449; le dit lot mesure 00 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 120 pieds.

TRACY, MICHAEL O.—Taxe de 1881, montant à 18c
Trois certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Chasseurs, Arts, Agriculture et Industrie, désignés comme les ilets Nos. 1704 à 1706.

TRACY, MICHAEL O.—Taxe de 1881, montant à 6c
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Musique, Washington, Agriculture et Industrie, désigné comme l'ilet No. 1708.

Le dit jour de vente, je vendrai telle portion de chacune de la dite propriété spécifiée, selon la désignation qu'en fera chaque débiteur, et dans le cas qu'il ne désignerait pas de propriété suffisante, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre partie de la dite propriété spécifiée, de n'importe quel débiteur, à quelqu'enchérisseur que ce soit, pour le montant des taxes, intérêts et frais dus par le dit débiteur. La vente sera faite sans estimation, pour du comptant en monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue sera reintégrable à quelque temps que ce soit pendant le cours d'une année en remboursant le prix donné avec vingt pour cent et les frais ajoutés.

P. L. BOUNY,

Collecteur de Taxe d'Etat, District Inférieur Paroisse d'Orléans.

VENTES PAR LE SHERIF

L. B. McNeely versus A. G. Garrett et J. H. Dorand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,603—En vertu d'un writ de fieri facias contre A. G. Garrett, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-dessous désignés, le SAMEDI, 5 juillet 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une machine, fourniture et accessoires, un moulin, dans la fonderie de John Clark, coin des rues Tchoupitoulas et Race.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juin—24 1 5 juil

Placide Carrière vs Joseph B Crocker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9687—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 5 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre mesurant seize pieds de face à la rue Columbus sur une profondeur de cent cinquante sept pieds. Le dit lot étant désigné par le numéro vingt-trois, dans l'ilet No 596, borné par les rues Colombus, Kerlerec, Roman et Prieur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3,10,17,24,31—5 août

Alexander Morrison vs. Jno. H. Lynch

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,906—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 8 juillet 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de James H Lynch dans l'affaire intitulée James Henry Lynch versus le Morgan Louisiana and Texas Rail Road and Steamship Company, connue comme étant l'affaire No 8012 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 juin—27 juil 3 8

H. Paichoux vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 9,ct6—En vertu d'un ordre de vente en date du 23 juin 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, MARDI, 8 juillet 1884, à 4:30 heures P M, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine bâtisse en bois, en usage dernièrement comme restaurant et café, située sur le Chemin occupé au West End, Lac Pontchartrain, et connue comme Maison Paichoux. La dite bâtisse sera vendue sur les lieux.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 8

John Trisconi versus la succession de John Seanlan (ou Scanlon).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,279—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 juillet 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Milneburg, dans la paroisse d'Orléans. Troisième District de cette ville. Etant une partie du lot numéro six de l'ilet numéro cent soixante-trois sur un plan de Milneburg, et forme une des encoignures des rues Columb à et Français et mesure trente pieds de face à la rue Columb à sur une profondeur et façade à la rue Français de cent trente pieds, au pied français.
Acquise le 13 juillet 1868. Titre enregistré livre 95 fol. 243.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24 juil 1 8 12

Mme Anna Oser, Veuve de William Oser vs. George Fonché.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 juillet, 1884, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Espagne, Bons-Enfants ou St-Claude, Amour ou Remparts, et Poète, mesurant, au pied américain, vingt huit pieds huit pouces plus ou moins de face à la rue Espagne, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante-cinq pieds ou plus s'il y a.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12,19,26—3 juillet 10,12

VENTE DE CONSTABLE.

P. O. Peyroux vs. Médard Ply.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 4178—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères, en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 14 Juillet 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir;

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Médard Ply, dans et à son association avec Pierre Bereud, contractée le 19 octobre 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Les droits ci-dessus n'ayant pas été vendus à la 1ère enchère faute d'enchérisseurs pour les 2|3 de l'estimation, seront vendus à cette seconde enchère, à douze mois de crédit au plus fort enchérisseur.

L'acquéreur devra fournir un cautionnement avec une bonne et solvable garantie, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur devra déduire de l'adjudication et payer comptant le montant des frais de cour, se montant à environ $30.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
4 juillet—4,7,13.

S. Sina-Subrogée Jose Martinez vs Andrew Jackson, capt. et propriétaire de la goëlette Camelia, maintenant Casador.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 2363—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. E. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, LUNDI, le 21 juillet 1884, à midi, à la tête du Nouveau Bassin, à l'encoignure des rues Remparts et Julia, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La goëlette "Julia," avec ses meubles et tout son entrée, apparaux, etc. Enregistré No 35,347. Tonnage 14 63|100.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
Constable
20 juin—20 27 juil 3 10 17 21

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille.
29 avril.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Philipine Becker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,385—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent avoir) pour lesquelles le compte présenté par Henry Kleinhagen, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4juil—4, 8, 13.

Succession de Paul Chatellier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,453 Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Ellen E. Chatellier, veuve de B. Segersteen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4juil—4, 8, 13.

Succession de Mme Vve Adolphe Leviet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7,907—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. G. Durel, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 juil—2,6,11

Succession de Charles T. Vicellio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,470—Division D—Attendu que Henry Loebe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles T. Vicellio, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 juil—2,6,11

Succession de Mme Mary Corcoran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,711—Division C—Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Corcoran, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 juillet—2,6,11

Succession de Clothilde Robillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,699—Division A.—Attendu que Ernest Robillot a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Clothilde Robillot, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 juin—29—3,8 juil

Succession de Frédérick Hottinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,861—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Nest, veuve de Frederick Hottinger, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 juin—29,—3, 8 juil.

Succession de Johnson Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,288—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy B. Armstrong, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juin—28—1,6 juil

Succession de Catherine Wolf, femme décédée de David Hausel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,169 - Division D—Attendu que Benjamin Wolf alias Hausel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Wolf, femme décédée de David Hausel décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 juin—26 1 5 juil

Avis aux Créanciers.

Edward de Lanzac vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 9,575—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de Edward de Lanzac et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Levy syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 juil—4 8 13

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

P. E. Brulatour & Co. et P. E. Brulatour, individuellement, vs. leurs créanciers—No 11,701, Division B.

ORDRE DE COUR—La cession des propriétés des pétitionnaires, la raison sociale de P. E. Brulatour & Co. composée de Pierre Ernest Brulatour, Thomas Brulatour et Ennue D. Nerée, et aussi la cession des propriétés de Pierre Ernest Brulatour, individuellement, sont par le présent acceptées par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée soit convoquée et tenue pardevant Jules F. Meunier, Esq. notaire, le LUNDI, 4ème jour d'août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés soient suspendues; et que J. Ad Rosier, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 27 juin 1884.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3juil—3f en 30j.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Omer Fortier vs. ses créanciers. } No 11 729—Division B.

ORDRE DE COUR— Qu'une réunion des créanciers de Omer Fortier soit convoquée et ait lieu pardevant Benjamin O y, Esq., notaire en cette ville, le MARDI 15me jour de juillet 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'atermoiement faite par le pétitionnaire, et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Omer Fortier, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1884.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge
Pour copie conforme,
JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
3 juil—3 f en 10 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Samuel Laycook contre ses créanciers. } Division B. No 11,674.

ORDRE DE COUR—La cession de biens du pétitionnaire, Samuel Laycock est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue, en cette ville, pardevant James Fahey, notaire, SAMEDI, 5 juillet 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit Samuel Laycock et pour élire un syndic. En attendant, toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Nlle-Orléans, 23 juin 1884.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
24 juin 3f en 10 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Wm Spreen & Cie. vs. leurs créanciers—No. 11,520—Division B.

ORDRE DE COUR—Que la demande pour un répit soit ici enregistrée, qu'une assemblée des créanciers de Wm Spreen & Cie. soit tenue pardevant E. A. Peyroux, Esq. notaire en cette ville, le 7me jour de juillet 1884, à 11 heures a. m., et que Ambroise Smith, Esq, avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits Wm Spreen & Cie soient suspendues.
Nlle-Orléans, 3 juin 1884.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4juin—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

I. N. Baker contre Ses Créanciers. } No 11,631. Division C.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Isaac N. Baker, soit convoquée et ait lieu pardevant Michael Gernon, notaire, SAMEDI, le 19ème jour de juillet 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'atermoiement faite par le dit pétitionnaire, et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues; et que Girault Farrar, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 juin 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
JAS. D. RANKIN, Dy Greffier.
17 juin—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

George Baptiste, vs. Ses Créanciers. } No 11,722. Division C.

ORDRE DE COUR—La cession des biens du pétitionnaire, George Baptiste, est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Fred Adolph Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 4e. jour d'août 1884, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit George Baptiste et pour élire un syndic; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que Fred D. King, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2juillet—3 fois en 10 jours

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Successions d'Eugène Gorrondona et de Margaret Egan, épouse d'Eugène Gorrondona, No. 9090, Division A, No 10,863, Division C., de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, Philip, Première et Magnolia, et formant l'encoignure des rues Magnolia et Première, et mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 100 pieds et face à la rue Première, entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
3juin—3 7 14 21 28 juil 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de John M chino.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D—No 11,475.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 26 juillet 1884, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 16 juin 1884, la propriété ci-après décrite; à savoir:

La moitié indivise d'un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Jean-Baptiste, Arts et Girod et l'avenue Lafayette, mesurant 54 pieds de face à la rue St Jean-Baptiste sur une profondeur de 102 pieds ou plus, sur la ligne la plus près de la rue des Arts, et 107 pieds 10 pouces sur une ligne oblique la plus près de l'avenue Lafayette, et 19 pieds 3 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Octave De Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21 juin—21,28,5,12,19,26 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District,

formant l'encoignure des rues Fulton et Front, et ayant une façade de plus de 121 pieds sur la rue Notre-Dame.

Succession de Thomas Hillman—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A., No 11,342.

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureaux 45 rue Royale.—SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 juin 1884, je vendrai à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 10, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Girod, et mesurant 23 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Front, sur 121 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Notre-Dame et 121 pieds 7 pouces et 5 lignes ayant de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 9.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire, aux frais de l'acquéreur et l'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 juin—14 21 28, 5 12 19 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété qui augmente de valeur dans le Sixième District, sur la rue Tolédano, entre Annunciation et Chippewa—Succession de Catherine Burke, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.—No 11,249.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 juin 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Tolédano, Chippewa, Annunciation et Avenue de la Louisiane, sixième district de cette ville, et mesure 27 pieds de face à la dite rue Tolédano sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt au comptant, de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
7 juin—7,14,21 28—5 12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Premier District.

Coin des rues Magasins et Melpomène.

Dans l'affaire de la succession de feu Philippe Meyer.

A l'encan pour des conditions faciles.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 9199.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un jugement en partage rendu par l'Hon. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 avril 1884 et signé le 24 avril 1884, il sera, faire ci-dessus indiqué et numéroté, procédé à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Melpomène et Thalie, désignés par les Nos 12 et 13 et mesurant comme suit: le lot No. 12, 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, même largeur dans le fond, faisant face à une allée commune aux dits lots et aux autres, sur 110 pieds de profondeur, et le lot No 13, formant l'encoignure des rues Magazine et Melpomène, 23 pieds de face à la rue Magazine, même largeur sur la dite allée, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une belle bâtisse en briques à deux étages, subdivisée en trois corps de logis, ayant chacun sa cour et environ 6 chambres, gaz partout, hydrants, etc. portant les Nos municipaux 386, 388 et 390 rue Magazine.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 7 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant comprendre toutes les clauses usuelles de garantie, 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux afin de garantir la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, 91 rue St-Charles, aux frais de l'acquéreur.

Voir le plan à la Bourse.
5 juin—5 7 10 14 21 28 juil 5 12

ANNONCES JUDICIAIRES

A tous ceux que cela concerne.

BUREAU DU COLLECTEUR DES TAXES, District Supérieur de la paroisse d'Orléans, No. 24 rue Union

Nouvelle-Orléans, 26 juin 1884.

ATTENDU que le tableau des taxes d'Etat pour l'année 1884 a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, et qu'il m'en a été remis une copie, moi, Jas. D. Houston, collecteur des taxes d'état pour le district supérieur de la paroisse d'Orléans, agissant en vertu des dispositions de la section 25 de la loi No 77 de 1880, donne par le présent avis que les taxes assessées pendant l'année 1884 figurent dans le tableau des taxes enregistré à mon bureau et au bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dûes en ce moment et qu'elles deviendront délinquantes le 31 décembre 1884. Elles porteront alors l'intérêt suivant: Sur les propriétés immobilières, un pour cent par mois, et sur les biens meubles trois pour cent par mois (sec. 40 et 52, loi 96, 1882), à partir du 1er janvier 1885 jusqu'à la vente des dites propriétés qui aura lieu conformément à l'article 210 de la Constitution. La publication de cet avis une fois par semaine, pendant trois semaines, et l'affichage du dit avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de district de la paroisse d'Orléans, constitueront d'après la loi une signification pleine et entière à chaque contribuable et à chaque personne que cela peut concerner. Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter immédiatement afin d'éviter l'intérêt et les frais. Afin de faciliter le règlement, ils sont priés d'apporter avec eux leurs reçus de taxes de l'année 1883.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de taxes du district supérieur.
27juin—27—juil2,6,11,19

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

CONFECTIONNÉS

—ET—

d'Articles de Toilette

81, 83 et 85 rue du Canal.

Pour influencer les acheteurs et afin d'écouler les marchandises de Printemps et d'Eté qui me restent, je vendrai, après le 1er juin 1884 tout mon stock à des prix très réduits.

1erjuin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante pour effectuer un partage.

31 lots de terre de valeur dans le Premier District.

Quatre ilets de terre très désirables.

Douze terrains de valeur dans le Deuxième District.

Un morceau de terre de valeur dans le Sixième District.

Un morceau de terre très désirable sur le côteau de la Métairie.

Le tout centralement situé.

Propriété une pour jardinage ou laitier.

Henry M. Hyams et als. vs. Lelia A. Hyams, tutrice et als.—Dossier No 11,245.—Pour effectuer un partage.

A l'encan.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, lequel dit jugement ou ordre a été rendu le 10ème jour de juin 1884 et signé le 14ème jour de juin 1884, Dossier No 11,245, dans l'affaire de Henry M. Hyams et als. vs. Lelia A. Hyams, tutrice et als.

A l'encan pour effectuer un partage entre les héritiers, il sera vendu.

PREMIER DISTRICT.

Faisant face à la rue du Canal.

1° **Trois certains lots de terre,** situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 202, borné par les rues Canal, Gasquet, Alexandre, Murat, désignés par les Nos 9, 10 et 11 qui se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 9 mesure 31 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 93 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 10, et 112 pieds 10 pouces et 6 lignes sur le côté du lot No 8.

Le lot No 10 mesure 48 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 93 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté le plus près du lot No 9, et 63 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 11.

Le lot No 11 mesure 48 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 63 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté du lot 10, et 32 pieds 11 pouces et 6 lignes sur l'autre côté et façade à la rue Alexandre, et forme l'encoignure des rues Canal et Alexandre.

Sur la rue Banks.

2° **Deux certains lots de terre** dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 798, borné par les rues Banks, Gaudin, Alexander et Napoléon, désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, se touchent et mesurent à savoir:

Le lot No 1 mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur et de face à la rue Alexander, de 105 pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 2 et 9 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Bank sur une profondeur de 105 pieds. Les lots Nos 3 à 8, inclusivement, mesurent, chacun, 31 pieds 5 pouces sur la rue Bank sur une profondeur de 105 pieds. Le lot No 10 mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur et façade à la rue Napoléon de 105 pieds et forme l'encoignure des rues Bank et Napoléon. Les lots Nos 11 et 12 mesurent, chacun, 34 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 157 pieds 2 pouces et 3 lignes, le tout entre lignes parallèles.

Sur la rue Gasquet.

3° **Dix certains lots de terre** dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 620 borné par les rues Gasquet, Palmyre, St-Patrick et Olympia, désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, se touchent et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos 1 à 3 inclusivement mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Gasquet et le lot No 10 mesure 35 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Gasquet, avec une profondeur comme suit:

Le lot No 1 a 138 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue St. Patrick et 142 pieds 5 lignes sur la ligne du lot No 2, lequel No 2 mesure une profondeur de 220 pieds sur la ligne du lot No 3, lequel a une profondeur de 255 pieds sur la ligne du lot No 4, lequel a une profondeur de 235 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du No 5, lequel a une profondeur de 215 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne du lot No 6, lequel a une profondeur de 196 pieds 6 lignes sur la ligne du lot No 7, lequel a une profondeur de 176 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 8, lequel a une profondeur de 156 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 9, lequel a une profondeur de 137 pieds 1 pouce et 3 lignes sur la ligne du lot No 10, lequel forme l'encoignure des rues Gasquet et Olympia et a une profondeur et façade à la rue Olympia de 117 pieds 6 pouces, le tout plus ou moins.

Sur la rue Banks.

4° **Quatre certains lots de terre** dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 700 borné par les rues Banks, Palmyre, Clark et Gerois désignés par les Nos 15 à 16 inclusivement et se touchant, mesurant chacun plus ou moins 32 pieds 5 pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de 105 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, le lot No 13 formant l'encoignure des rues Banks et Clark.

Dans la rue Gasquet,

5° **Deux lots de terre** dans le 1er district de cette ville dans l'ilet No 580, borné par les rues Canal, Gasquet, Rocheblave et Dorgenois et l'ilot de, désignés par les Nos 22 et 23. Le lot No 22 mesure 27 pieds 8 pouces de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 105 pieds, et le lot No 23 qui le touche, 27 pieds 8 pouces de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 105 pieds 10 pouces 3 lignes sur la ligne du lot No 22, et entre lignes parallèles et formant le coin des rues Gasquet et Rocheblave.

SECOND DISTRICT.

Ilet de terre dans la rue d'Orléans.

6. **Tout l'ilet de terre No 372**, dans le 2e district de cette ville, borné par les rues Orléans, St-Anne, Alexandre et Napoléon, et contenant 20 terrains.

Rue St-Louis.

7° **Tout l'ilet de terre No 527,** dans le 2e district de cette ville, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Pierce ou St. James et Carrollton Avenue.

Dans la rue de la Douane.

8° **Huit lots de terre** dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 557, borné par les rues Douane, Bienville, St David et Salomon, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement, se touchant et mesurant comme suit: les lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 31 pieds 9 pouces de face à la rue Douane, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 4 mesure 21 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue de la Douane, sur une profondeur dans le fond de 47 pieds 3 pouces 7 lignes et sur une autre profondeur de 121 pieds sur la ligne du lot No 3, et de 108 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 9.

Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Salomon, sur une profondeur de 110 pieds 8 pouces 7 lignes, entre lignes parallèles.

Le lot No 7 mesure 24 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Salomon, 89 pieds 9 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 128 pieds 5 pouces sur la ligne qui le divise d'une portion triangulaire de terre formant le coin des rues Salomon et Bienville et 110 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne du lot No 6.

Le lot No 8 mesure 30 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 119 pieds 9 pouces 8 lignes, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan de la section 2 déposé au bureau de la Compagnie de Desséchement de la Nlle-Orléans.

Dans la rue d'Orléans.

9° **Tout l'ilet de terre No 551,** dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Orléans, Ste Anne, Salomon et David, mesurant environ 298 pieds de face à la rue d'Orléans, 162 pieds de face à la rue Salomon, 164 pieds de face à la rue Ste Anne, et 168 pieds de face sur la ligne qui le divise de la propriété à l'est du faubourg Jackson.

Dans la rue St Louis.

10° **Tout l'ilet de terre** No 554, dans le 2e district de cette ville, borné par les rues St Louis, Toulouse, Salomon et St David.

Dans la rue Bienville.

11° **Quatre lots de terre,** dans le 2e District de cette ville, dans l'ilet No 477, borné par les rues Bienville, Douane, Clark et Généis, désignés par les Nos. 5, 6, 7 et 8, qui se touchent, et mesurant: les lots Nos. 5 et 6, chacun, à peu près 34 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Bienville, et les lots Nos. 7 et 8, chacun, 34 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 104 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 8 forme le coin des rues Bienville et Clark.

SIXIEME DISTRICT.

Dans le fond du faubourg Plaisance.

12° **Un lot de terre,** situé dans le fond du faubourg Plaisance, maintenant sixième district de cette ville, autrefois paroisse de Jefferson, contenant 22 10|100 acres, et formant le tiers supérieur d'une certaine section de terre désignée comme section 8 du Township 13 S. du Range 11 Est, conformément à un plan déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire de la paroisse d'Orléans, comme plan No. 111.

DISTRICT DE LA METAIRIE.

Paroisse de Jefferson.

13° **Une certaine portion de terre** située dans le District de la Métairie, paroisse de Jefferson, à environ six (6) milles de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant deux arpents de face au côté Nord du Bayou Métairie, et s'étendant en profondeur jusqu'au lac Pontchartrain, la dite portion de terre étant désignée comme Section No 54 du Township 12, Range 10, du District de terre Sud-Est de la Louisiane, conformément à l'arpentage officiel des Etats-Unis, et renfermant 116 96|100 acres.

Toute la superficie de terre ci dessus, ainsi que les mesures, peut varier en plus ou en moins, conformément aux plans de Jno. F. Braun, voyer, lequel peut être vu au lieu de la vente.

Conditions—Comptant au moment de la remise du titre; 10 pour cent de toutes les adjudications à payer au comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant John G. Eustis, notaire, aux frais des acquéreurs, qui devront assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du montant de l'adjudication.
15 juin—15,22,29 juin—6,13,19 juil

PAR D. E. MORPHY.

Succession de Marie Céleste Delhomme, veuve de Pierre Trépagnier.

No 11,303.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division D, en date du 9 juin 1884 la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Tremé. Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Marais, St. Philippe et Tremé, mesurant, au pied américain, 32 pieds 3 1|2 pouces de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 172 pieds 7 pouces.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 juin—17, 24—1, 8, 15, 19 juil.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Charmante et élégante résidence en briques à trois étages rue du Canal No. 253, en parfait état, ancienne résidence de feu Wm. A. Bell.

Succession de William A. Bell—No 11,412.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 2 août 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 juin 1884, la propriété suivante, savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'ilet compris entre les rues Canal, Douane, Tremé et Marais, mesurant 65 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue du Canal, sur 114 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les bâtisses et améliorations comprennent une élégante résidence en briques à trois étages ayant au rez-de-chaussée vestibule, salon double à arche, salle à manger, office, cuisine avec un range fournissant l'eau à la chambre à bain à l'étage supérieur, salle à manger pour les domestiques et cour.

Le vestibule ou corridor d'entrée et la salle à manger sont richement tapissés et décorés.

Au premier étage, corridor, trois chambres à coucher, cabinet de toilette, chambre à bain, lieux à l'anglaise et deux chambres à domestiques.

Au second étage, trois chambres à coucher et un grand cabinet.

Splendides cheminées sculptées en marbre blanc dans le salon, salle à manger et les chambres à coucher; balcon en fer sur la façade et le côté, avec galerie sur le derrière.

Une écurie en briques à étage, ayant remise et emplacement pour trois chevaux, avec une salle à billard au-dessus, hangar à bois et à charbon, deux citernes, dont une fournissant de l'eau au premier, lieux d'aisance haut et bas, cour dallée.

Jardin d'agrément, artistement arrangé avec pavage de Schillinger et un joli grillage en fer sur la rue du Canal.

Hydrants dans la cour et le jardin.

Gaz dans la maison et dans la chambre à billard avec lustres très riches.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Termes et Conditions.—L'acquéreur assumera en partie de son prix d'achat les billets suivants garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété: Un billet de $3100 du 8 mai 1885, les intérêts sur le susdit billet sont payés jusqu'à son échéance; deux billets de $3150 chaque, payables respectivement le 8 mai 1885 et le 8 mai 1886, portant intérêt au taux de 7 0|0 par an à partir du 8 mai 1883 jusqu'à parfait paiement, et puis la balance du prix d'adjudication. **Comptant.**

L'acquéreur assumera en sus de son enchère, les taxes d'Etat et de ville dues en 1884 et l'acte de vente contiendra toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication sera exigé de l'acquéreur.

N. B.—La maison sera visible tous les jours de 1 à 5 heures de l'après-midi, moyennant une autorisation écrite de l'encanteur.

Les vendeurs se réservent le droit d'occuper la maison jusqu'au 1er octobre 1884.
25 juin—5,12,19,26 juil—2 août

Elégant Cottage rue Claiborne No 383, face au Marché St-Bernard.

Succession de Theresa Knockhart, femme de Daniel Lanehan.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11,440.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 juillet 1884, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hotel St-Charles, rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juin 1884, la propriété suivante, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No 2 de l'ilet 21, lequel lot mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une jolie maison en bois couverte en ardoises, retirée de la rue, ayant galerie sur le devant, six chambres, une cuisine en brique à étage ayant cinq chambres, hangar, citerne, puits, lieux d'aisance &c, cour carrelée, un joli jardin d'agrément avec pavage de Schillinger.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur aussi que les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.
22 juin—22 28—5,12,19,26 juil

Portion de terre sur le Chemin de Gentilly, près de la station du Railroad Pontchartrain.

Succession de Onéfrie Zagame.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—Il sera vendu à l'encan, le SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 juin 1884, la propriété suivante, savoir—

Une portion de terre désignée par le No 1, sur un plan des améliorations qui en dépendent située dans le Troisième District de cette ville, sur le chemin de Gentilly à l'est du marché du Second District et à une distance d'environ quatre arpents du Louisville & Nashville Railroad (ci-devant station à Gentilly du Railroad Pontchartrain). Laquelle portion de terre mesure 5 pieds de face au Chemin de Gentilly, sur 20 arpents de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en billets portant 8 0|0 d'intérêt, garantis par privilège de vendeur et hypothèque.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acheteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. Stille, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 juin—8,14,21,28—5,12 juil

Terrains vacants sur les rues Orléans et Ste-Anne.

Succession de Madame R. D. Pinatey, No 10 663.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 5 juillet 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 mai 1884—

1° Un lot de terre situé au faubourg Tremé de cette ville, désigné par le No 7 de l'ilet No 76, borné par les rues Orléans, St-Anne, Claiborne et Derbigny; le terrain mesure 31 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue d'Orléans entre les rues Claiborne et Derbigny sur 73 pieds 9 pouces de profondeur.

2° Deux lots de terre désignés par les Nos 19 et 20 de l'ilet No 78, mesurant chacun 33 pieds de face à la rue Ste-Anne entre les rues Miro et Galvez, sur les profondeurs suivantes, savoir, le lot No 19, 161 pieds 8 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 18, et 161 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 20, et le lot No 20, 161 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne le séparant du lot No 19, et 161 pieds 6 pouces 1 ligne sur la ligne du fond des lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5.

Conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt, ar an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.
3 juin—3,14 21 28—5 juil

PAR W. I. HODGSON.

Jolie résidence cottage, à deux corps-de-logis.

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de feue Sarah H. Graham.

Cour Civile de District, Dossier de la Cour No. 10,651.

—A l'encan.—

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 9 juin 1884, dans l'affaire de la succession de feue Mme Sarah H. Graham, No 10,651 du dossier de la cour, il sera vendu à l'encan—

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Constance ou Live Oak et Laurel, désigné comme lot No 1, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade à la rue Première, de 110 pieds, lequel terrain forme l'encoignure des rues Première et Constance.

Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage en bois solidement construite, à deux corps de logis, recouverte en ardoises, avec une bâtisse à un étage (dépendance) ayant tout ensemble 9 chambres de chaque côté, avec gaz et installation de gaz dans toute la maison, cuve dans chaque cour, allée, hangar, lieux d'aisance, le tout en bon état, et pouvant être louée à raison de $50 par mois. La propriété peut être examinée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—Une moitié comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente incluant l'hypothèque spéciale et lien de vendeur, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, la police d'assurance transférée. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1884, et devra faire un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 juin—10,15,22,29—6,12 juil

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

97 RUE DECATUR,

mars—1an Nlle-Orléans

LA CREOLINE,

—OU—

La liqueur Malakoff des dames et des familles.

ALPHONSE WALZ,

24 et 26 rue Conti,

Seul propriétaire et fabricant

18mars—

BODLEY BROTHERS

Quartier-Général de Voitures,

170, 172, 174 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagage, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et toutes les fermes (extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
12mai—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

P. E. Sarrazin & Krebs et P. E. Sarrazin & Armand D. Krebs vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 11,254.

Le contenu du magasin de tabac situé No 25 rue Decatur, coin Douane, consistant en tabac à fumer et à priser, pipes, porte-cigares, cigares de la Havane et du pays, tabac à chiquer, cigarettes, porte-cigarettes et papier à cigarettes, etc., etc.

—Aussi—

Balance et mesures, installations de magasin, installations de gaz, meubles de bureaux, étagères et coffre-fort.

Un cheval, un jeu de harnais et un wagon à quatre roues.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 56 rue Royale — JEUDI, le 1 juillet 1884, sur les lieux No 25 rue Decatur, coin Douane, à 10 1|2 heures du matin, et chaque jour qui suit alternativement jusqu'à ce que tout le contenu soit disposé, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 28 juin 1884—

Le contenu du susdit magasin de tabac.

Conditions—Comptant avant livraison.
1er juil—1,5,10

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic

D'un lot de bois de charpente et matériaux de construction, etc.

Dans l'affaire de Louis Sherman vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—VENDREDI, le 11 juillet 1884, à 11 heures du matin, sur les lieux, coin des rues Thalie et Liberté, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. T. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 30 juin 1884, et rendu dans l'affaire ci-dessus.

Tous les biens, meubles, consistant en un lot de bois de charpente et matériaux de construction.

Conditions—Comptant avant livraison.
1er juil—1, 5, 10, 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur rue Roman,

entre Canal et Gasquet.

Dans l'affaire du mineur Sidney P. Harper.

No 10,956—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E Girardey, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 26 juillet 1884, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 mai A. D 1884, et rendu dans l'affaire ci dessus, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville et dans l'ilet borné par les rues Romans, Derbigny, Canal et Gasquet, mesurant 25 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits, voies et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la portion à crédit à 1 et 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour en forcer la collection et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de la vente et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de son adjudication.

Acte de vente pardevant Paul Rousseau notaire aux frais de l'acquéreur.
21 juin—21 28 5,12,19,26 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage

—DE—

Propriétés de valeur dans le Premier et le Troisième District,

Comprenant des magasins dans les rues Nouvelle-Levée et Commerce, etc.

Propriété de résidence, rue Colombus, entre Villeré et Marais.

Dans l'affaire de Wilson Terrell et als. vs Edward Terrell.

No 10,727—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E Girardey, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément au jugement rendu le 20 mai 1884 et signé le 30 mai 1884 par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et rendu dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

1° Cinq terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peters (anciennement New Levée), Lafayette, Commerce et Poydras, lesquels sont désignés par les Nos 18, 28, 60, 62 et 64.

Les lots Nos 18, 58 et 60 d'après un plan du devis attaché à un acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire en cette ville, le 21 novembre 1870, lequel dit plan ou devis a été fait par J. Pilie, voyer, le 29 octobre 1870, d'après lequel dit plan ou devis, le lot No 18 mesure 20 pieds un pouce de face à la rue Peters (anciennement New Levée) sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 79 pieds 2 pouces, et les lots Nos 58 et 60 se touchent et mesurent chacun 19 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Commerce et 20 pieds 1 pouce de largeur à chacun dans le fond. La profondeur des dits lots étant la suivante, à savoir: le lot No 58 une profondeur de 82 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne latérale adjacente de la rue Lafayette et 94 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne de division du lot No 60, et le lot No 60 a une profondeur de 96 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne divisoire du lot No 62 sur la rue Girod et touche dans le fond au lot No 18.

Le lot No 60 bis, d'après un plan attaché à un acte passé pardevant J. Mossy, anciennement notaire en cette ville, le 1er juin 1837, mesurant 20 pieds de face à la rue Peters (anciennement New Levée) par une profondeur de 70 pieds plus ou moins, et le lot No 62 d'après un plan de L. Pilie, daté du 26 mai 1837, attaché à un acte passé pardevant J. Mossy, anciennement notaire en cette ville, le 1er juillet 1837, et désigné comme plan No 9, en l'étude de E. Barnett, ancien notaire de cette ville, d'après lequel plan, le dit terrain mesure 19 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Commerce sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du lot No 64, et 96 pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne latérale opposée attenant au lot No 60 sur le dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent deux magasins en briques, solidement construits, désignés par les Nos. 112 et 114, rue Peters ou New Levee, par les lots Nos 40, 42 et 44 rue Commerce, loués sans qui à MM. Mehle & Cie.

2° Deux certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Columbus, Villeré, Kerlerec et Planché, désignés par les Nos. 3 et 4, sur un plan dressé par E. Surgi, le 20 janvier 1850, et déposé en l'étude de J. Agaisse, anciennement notaire en cette ville, d'après lequel ils mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Columbus; 150 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui y appartiennent ou qui y dépendent en quelque sorte.

Conditions—La moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit pour billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant, les acquéreurs devant faire les billets payables à leur propre ordre et l'acte devant contenir la clause de non aliénando et les bâtisses devant être assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets, de plus ils devront assumer les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de vente. Les acquéreurs seront requis de payer 10 pour cent du prix de la vente au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 juin—7, 14, 21, 28—5, 10 juil.

Compagnie d'Assurances de

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BUCKNER, A. DTLVAILLE
RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurance contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,800 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident
Nouvelle-Orléans 21 novembre 83

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur,
304 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.

7fev

Briqueterie des Planteurs.

Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la "Mechanics, Dealers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des campagnes par la boîte 8 poste de Gretna.

S. D. HARVEY, propriétaire
nov—1 an

PHARMACIE ANGELL.

Importation et vente de Médicaments Français, anglais et allemands, de Livres, de Vitrines, etc.—Prix de New York.

153 et 155 rue Julia.

25— 1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Ascenseur.

W. L. Navra vs ses créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J, Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—MERCREDI, 9 juillet 1884, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 167 de la rue du Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1884, dans l'affaire ci-dessus indiquée:

Un ascenseur (elevator).

Conditions—comptant. 29juin—juillet5,9

PAR W. I. HODGSON.

Succession de Samuel Gould.

Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans.—Dossier No 11,599.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—LUNDI le 4 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E en date du 28 juin 1884, dans l'affaire de la succession de Samuel Gould, décédé, dossier No 11,599, à l'encan, il sera vendu—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, désigné comme ilet No 48, et borné par les rues St Charles, Bondousqué, Valmont et Léontine, et mesure 249 pieds 7 pouces de face à la rue St Charles, 278 pieds 1 pouce de face à la rue Bondousqué, 320 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à la rue Valmont et 584 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Léontine, le tout plus ou moins, au pied américain.

Termes et conditions — Une moitié comptant sur les lieux et le reste à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses de garanties usuelles.

Acte de vente pardevant A. Hero Jr, notaire, aux frais des acquéreurs y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.
4 juil—4,11,18 25—3 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et commerciale, à l'encoignure des rues Market et New Levee, qui touche à la forge, et deux lots de terre.

Dans l'affaire de la succession de Fred. Hecker, décédé, No 10,420; succession de Mme Louis Wener, sa femme, No 11,323.

Vente à l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, un de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Division A, dans l'affaire de la succession Fred. Hecker, décédé, dossier No 10,420, en date du 2 juin 1884, et l'autre de l'Honorable W. T. Houston, Juge de la Division B dans l'affaire de la succession de Mme Louise Wener, femme décédée de Fred. Hecker, Dossier No 11,323, en date du 2 juin 1884 à l'encan, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues New Levee, Tchoupitoulas, Market et St James désignés par les Nos 1 et 2 et se touchant, mesurant chacun 20 pieds 2 pouces de face à la rue New Levee sur une profondeur de 145 pieds 10 pouces entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues New Levee et Market, étant la même propriété acquise par le décédé de Mme M. Livaudais et autres, comme mentionné à un acte pardevant Théo. Guyol notaire, le 31ème jour de juillet 1865.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages bien bâtie, couverte en ardoises, subdivisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée et résidences à l'étage supérieur, et dans le fond, gaz partout, cour, etc., aussi qu'une forge sur un côté du lot, et un grand hangar en bois, chambres et autres bâtisses dans le fond de ce dit lot. Une grande véranda sur la façade et sur le côté couvrant toute la banquette. Les magasins sont presque neufs et en parfait état.

Conditions—comptant en passant les titres; 10 pour cent tout requis au comptant sur les lieux.

L'acquéreur assumera en outre de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4juin—4 8,15,22 29—5juil

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée sur la rue Magazine.

Succession de George P. McConnell.

No. 7828—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 10 juin 1884, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville désigné par le No. 24 dans l'ilet borné par les rues Magazine, Poeyfarre, Camp et Calliope et mesurant au pied américain, 27 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 120 pieds.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 0|0 au comptant au moment de la vente sera requis.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant William J. Castel, notaire.
11 juin—11 21,28, 5,12 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Premier, Deuxième et Quatrième Districts.

Sur les rues Poydras, Chartres et Baronne

Mary Danetberger, tutrice, etc., vs. Sarah J. Philipps et als.

No 11,429—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 17 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre et jugement de partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 11ème jour de juin 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **La propriété pour magasin No 126** rue Poydras, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Commercial Alley, Camp et St-Charles. Le lot est désigné comme le No 1 et mesure 21 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 92 pieds 8 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur sur la rue Camp à côté du dit lot, la dite allée ouvrant sur la rue Poydras et étant en commun au dit lot et autres lots, le tout au pied américain et plus ou moins.

2° **La moitié indivise** d'intérêt de l'héritière Jane N. Philips dans la propriété Nos 47 et 49 de la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Bienville, Douane et le Passage de la Bourse. Le terrain mesure 65 pieds de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 120 pieds, au pied français.

3° **La propriété pour résidence** dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Apollo (maintenant Carondelet), Bacchus (maintenant Baronne), Troisième et Quatrième; il y a trois terrains, désignés par les Nos 18, 19 et 20, se touchant et mesurant chacun 27 pieds 9 pouces et 2 2|3 lignes de face à la rue Bacchus, maintenant Baronne, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le lot No 20 forme l'encoignure des rues Bacchus (maintenant Baronne) et Quatrième.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent du montant de son enchère au moment de la vente, et assumera le paiement, en sus du prix de son adjudication, des taxes dues et exigibles sur la dite propriété durant l'année 1884.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, par devant Benjamin Ory, notaire, No 26 Commercial Place.
15 juin—15 21 28—5 juillet 12 17

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT.. $600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie

W. R. LYMAN .... Président
CHAS. H. DOLSEN .... Vice-Président
CHAS. E. RICE .... Secrétaire.

Directeurs:

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer
Victor Meyer,	Joseph Bowling
W. B. Conger	S. Hernsheim
George W. Sentell,	Edward Nalle
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman	Louis Prados,
U. Marinoni,	Harry L. Flash
Lucien Delery,	A. H. Steward,
Charles H. Dolson,	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush	N. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman
S. C. Conlon,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm R. Lyman,	C. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas

15 jnl—1an v etc

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Lion Brothers vs. leurs créanciers. } No 11,703. Division C.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de la raison sociale de Lion Brothers et de Salomon Lion et Michel Lion individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et ait lieu pardevant Charles J. Théard Esq., notaire en cette ville LUNDI le 4me jour d'août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur la demande d'atermoiement faite par les dits pétitionnaires; et que, en attendant la dite réunion, toute procédure judiciaire contre les pétitionnaires et leurs biens soit suspendue, et que J. O. Nixon Jr., Esq. soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans 27 juin 1884
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier
28juin—3f